

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

Canada
Province de Québec
District de Québec
n° : 200-11-024040-175

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC 1985, c C-36 et de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, LRC 1985, c B-3 de :

Gestion Éric Savard inc. et personnes listées à l'Annexe A
Débitrices

et

Raymond Chabot inc.
Contrôleur – Demandeur

et

Banque Laurentienne du Canada et personnes listées à l'Annexe B
Mises en cause

et

Restructuration Deloitte inc.
Agent d'information

**Demande du Contrôleur pour la prorogation de
l'Ordonnance initiale et la communication de documents**
(*Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, art 11, 11.02(2) et 11.02(4))

À l'Honorable Guy de Blois, de la Cour supérieure du Québec, siégeant en Chambre commerciale, dans et pour le district de Québec, le Contrôleur-Demandeur expose respectueusement ce qui suit :

1. Le Contrôleur demande au tribunal de proroger la période de suspension et l'application de l'Ordonnance initiale jusqu'au 30 avril 2018, et d'ordonner la communication de certains documents.

I. Contexte procédural

2. Le Contrôleur agit à titre de contrôleur des Débitrices en vertu d'une ordonnance initiale prononcée le 18 mai dernier, et modifiée et mise à jour les 1^{er} et 11 août dernier (l'« **Ordonnance initiale** »).

3. L'Ordonnance initiale a été prorogé à plusieurs reprises, dont le 22 septembre 2017 où le tribunal l'a prorogée jusqu'au 31 janvier 2018.

II. La prorogation de la période de suspension et l'application de l'Ordonnance initiale

4. Le Contrôleur pourrait toujours présenter un plan d'arrangement au bénéfice des créanciers des Débitrices. À cette fin, le Contrôleur a notamment, depuis l'obtention de la dernière prorogation :
 - clôturé la vente de l'immeuble du 2040, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, G6W 2S6;
 - demandé et obtenu des directives – qui font toutefois l'objet de demandes pour permission d'appel – quant à la distribution de la somme de 750 000 \$ conservée en fiducie par le Contrôleur suivant l'Ordonnance prorogeant l'ordonnance initiale et autorisant la cession de biens des débitrices 9360-2241 Québec inc. et 9360-2209 Québec inc. du 31 août 2017;
 - obtenu le paiement des coûts de remédiation payables à l'issue de cessions de contrats ordonnées par le tribunal;
 - traiter les réclamations de biens découlant des ordonnances d'approbation et de dévolution;
 - transmis des préavis d'abandon des lieux à certains locateurs et des avis du défaut d'une débitrice d'honorer ses obligations en vertu de contrats pour la fourniture de biens et services;
 - entrepris une demande en recouvrement de dommages contre des parties ayant illégalement retiré leur offre lors du processus de sollicitation d'offres de recapitalisation, d'investissement ou d'achat;
 - perçu le solde de prix de vente de la Transaction Laurier Québec;
5. Les activités du Contrôleur, que ce dernier demande au tribunal d'approuver, sont plus amplement décrites au Rapport du Contrôleur, Pièce P-1.
6. Le Contrôleur demande au tribunal de proroger la Période de suspension et l'application de l'Ordonnance initiale jusqu'au 30 avril 2018 et réfère au Projet d'Ordonnance de prorogation de l'Ordonnance initiale, Pièce P-2.
7. La prorogation demandée ne causera pas de préjudice sérieux à l'un ou l'autre des créanciers des Débitrices.

III. La communication de documents

8. Le Contrôleur tente de déterminer si des dépôts de sécurité en lien avec des baux pourrait être recouverts par les débitrices. À cette fin, le Contrôleur a besoin d'obtenir et examiner les documents constatant certains des baux cédés.
9. Le 6 décembre dernier, le Contrôleur a demandé aux locateurs des cliniques suivantes de lui fournir tout document constatant les baux des cliniques en question, tel qu'il appert de la correspondance entre les avocats du Contrôleur et les ces locateurs :

Clinique	Locateur	Adresse des lieux loués	Correspondance
Laurier Optical Kemptville	SRF3 Kemptville Property Inc.	43-2600 Highway, Kemptville, Ontario, KOG 1J0	Pièce P-3
Laurier Optical Barrhaven	RioTrin Properties (Barhaven) Inc.	Chapman Mills Marketplace, 80 Marketplace Avenue, Unit J11, Ottawa, Ontario, K2J 5G3	Pièce P-4
Laurier Optical T&T	Hunt Club Place Inc.	224 Hunt Club Road, Ottawa, Ontario, K1V 1C1	Pièce P-5

10. Ces locateurs refusent ou négligent de fournir les documents constatant ces baux, tel qu'il appert de la correspondance entre les avocats du Contrôleur et ces locateurs.
11. En conséquence, le contrôleur demande au tribunal de prononcer des ordonnances de communication de documents contre ces locateurs, substantiellement semblables aux projets d'ordonnance suivants :

Locateur	Projet d'ordonnance
SRF3 Kemptville Property Inc.	Pièce P-6
RioTrin Properties (Barhaven) Inc.	Pièce P-7
Hunt Club Place Inc.	Pièce P-8

Pour ces motifs, plaie au tribunal :

- [1] PRONONCER une Ordonnance de prorogation de l'Ordonnance initiale semblable au projet d'une telle ordonnance, Pièce P-2;
- [2] PRONONCER des ordonnances de communication de documents semblables aux projets de telles ordonnances, Pièce P-6, Pièce P-7 et Pièce P-8;

Montréal, ce 18 janvier 2018



McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats de Raymond Chabot inc.
M^e Alain N. Tardif
M^e Gabriel Faure

Annexe A : autres Débitrices

9360-2191 Québec inc.
9286-2408 Québec inc.
9360-2225 Québec inc.
9360-2282 Québec inc.
9360-2118 Québec inc.
9360-2399 Québec inc.
9360-2233 Québec inc.
9309-8374 Québec inc.
9340-1552 Québec inc.
9360-2258 Québec inc.
9360-2324 Québec inc.
9360-2159 Québec inc.
9360-2134 Québec inc.
9360-2274 Québec inc.
9360-2415 Québec inc.
9360-2308 Québec inc.
9336-6409 Québec inc.
9113-8743 Québec inc.
9335-8133 Québec inc.
9346-3495 Québec inc.
9346-3503 Québec inc.
9360-2340 Québec inc.
9360-2423 Québec inc.

Annexe B : autres Mises en cause

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE faisant également affaire sous le nom
de BANQUE CIBC
9109862 CANADA INC.
OPTICAL VISION OF CANADA LTD
9130217 CANADA INC. (autrefois OPTIQUE LAURIER)
GESTION NATAND INC.
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLESBOURG
CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST, anciennement Caisse Desjardins de Clermont
BANQUE DE MONTRÉAL
BANQUE ROYALE DU CANADA
PHOSPHÈNE INC.
ANTRANIK KECHICHIAN

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Benoît Fontaine, CPA, CA, CIRP, SAI, résidant pour les fins des présentes au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant du Contrôleur dans le présent dossier;
2. Je suis personnellement au courant des faits allégués dans la *Demande du Contrôleur pour la prorogation de l'Ordonnance initiale et de communication de documents*, lesquels sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ :



Benoît Fontaine

Affirmé solennellement devant moi, à Montréal,
ce 18 janvier 2018



Commissaire à l'assermentation pour le Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

À : Voir la liste de distribution

PRENEZ AVIS que la présente Demande du Contrôleur pour la prorogation de l'Ordonnance initiale et de communication de documents sera présentée à la Cour supérieure le 24 janvier 2018 à 10 h 00 en salle 4.01 du Palais de justice de Québec situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec.

PRENEZ AVIS qu'il sera également possible d'assister à l'audience par vidéoconférence du Palais de justice de Montréal.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 18 janvier 2018



McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats de Raymond Chabot inc.

M^e Alain N. Tardif

M^e Gabriel Faure

2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Qc H3B 0A2

Téléphone : 514-397-4274 (M^e Tardif)

Téléphone : 514-397-4182 (M^e Faure)

Courriel : gfaure@mccarthy.ca

Courriel : atardif@mccarthy.ca

Toute notification doit être faite à
notification@mccarthy.ca ainsi qu'à

gfaure@mccarthy.ca et atardif@mccarthy.ca

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

Canada
Province de Québec
District de Québec
n° : 200-11-024040-175

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC 1985, c C-36 et de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, LRC 1985, c B-3 de :

Gestion Éric Savard inc. et personnes listées à l'Annexe A
Débitrices

et

Raymond Chabot inc.
Contrôleur – Demandeur

et

Banque Laurentienne du Canada et personnes listées à l'Annexe B
Mises en cause

et

Restructuration Deloitte inc.
Agent d'information

**Liste de pièces au soutien de la
Demande du Contrôleur pour la prorogation de
l'Ordonnance initiale et la communication de documents**
(*Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, art 11, 11.02(2) et 11.02(4))

Pièce	Description
P-1	Rapport du contrôleur
P-2	Projet d'Ordonnance de prorogation de l'Ordonnance initiale
P-3	Correspondance entre les avocats du Contrôleur et le locateur SRF3 Kemptville Property Inc., <i>en liasse</i>
P-4	Correspondance entre les avocats du Contrôleur et le locateur RioTrin Properties (Barrhaven) Inc., <i>en liasse</i>
P-5	Correspondance entre les avocats du Contrôleur et le locateur Hunt Club Place Inc., <i>en liasse</i>
P-6	Projet d'ordonnance pour le locateur SRF3 Kemptville Property Inc.
P-7	Projet d'ordonnance pour le locateur RioTrin Properties (Barhaven) Inc.
P-8	Projet d'ordonnance pour le locateur Hunt Club Place Inc.

Montréal, ce 18 janvier 2018



McCarthy Tétraud S.E.N.C.R.L., s.r.l.
 Avocats de Raymond Chabot inc.
 M^e Alain N. Tardif
 M^e Gabriel Faure
 2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest
 Montréal, Qc H3B 0A2
 Téléphone : 514-397-4274 (M^e Tardif)
 Téléphone : 514-397-4182 (M^e Faure)
 Courriel : gfaure@mccarthy.ca
 Courriel : atardif@mccarthy.ca
 Toute notification doit être faite à
 notification@mccarthy.ca ainsi qu'à
 gfaure@mccarthy.ca et atardif@mccarthy.ca

N° : 200-11-024040-175
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

**DANS L'AFFAIRE DE LA Loi sur les
arrangements avec les créanciers des
compagnies, LRC 1985, c C-36 en sa version
modifiée :**

GESTION ÉRIC SAVARD INC. et al.;

Débitrices

-et-

RAYMOND CHABOT INC.;

Contrôleur- Demandeur

-C-

ROBERT GRIMARD et al.;

Défendeurs

**Demande du Contrôleur pour la prorogation de
l'Ordonnance initiale et la Communication de
documents
(LACC art. 11, 11.02(2) et 11.02(4))**

ORIGINAL

Me Alain N. Tardif (514) 397-4274 – atardif@mccarthy.ca
Me Gabriel Faure (514) 397-4182 – gfaure@mccarthy.ca
777457-496214

BC0847

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats • Agents de brevets et marques de commerce
Barristers & Solicitors • Patent & Trade-mark Agents

Bureau 2500
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2
Tél. : 514 397-4100
Télec. : 514 875-6246
notification@mccarthy.ca